



Délai des recours contentieux!

Par **Salimdoc**, le **17/06/2007** à **10:12**

Bonjour!
Quand une personne se voit refuser la délivrance du certificat de nationalité française initialement par le tribunal de grande instance compétent, ensuite par le ministère de la justice (recours gracieux), il y a-t-il un délai pour le recours contentieux? En particulier quand il s'agit d'un cas qui nécessite une certaine argumentation de la part d'un avocat pour obtenir gain de cause!
Peut-on aborder le recours contentieux avant la réponse du recours gracieux en particulier quand la réponse de ce dernier tarde à venir!
Merci d'avance!!

Par **hanan**, le **18/06/2007** à **11:48**

bonjour, rnrn le recours gracieux que vous avez effectué, enjoint l'administration de vous faire parvenir sa réponse dans les 2 mois suivant la demande...rnrn Mais le contentieux de nationalité étant spécial, un **silence** de la part du ministère **ne vaut pas acceptation** de la demande.rnrn Vous pouvez soit réitérer votre demande, soit à l'expiration de ce délai tenter en cas de silence ou de refus, une action devant le juge.rnrn le délai pour tenter une telle action judiciaire est, sauf erreur de ma part, de 2 mois suivant une réponse de rejet ou un silence gardé par le ministère...rnrn Cordialement

Par **Salimdoc**, le **19/06/2007** à **11:04**

Merci pour votre réponse!
En cherchant sur internet, j'ai lu récemment qu'il n'y avait pas de délai de saisine, aussi bien pour les recours gracieux que contentieux pour les demandes de nationalité!
Cordialement!